

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 21 mettant une avance à la disposition de M. le trésorier payeur, receveur municipal de la commune mixte de Diibouti.

n° 21

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 507 du 28/02/1939

Date de publication
7 janvier 1939

Date du numéro
28 février 1939

TEXTE INTÉGRAL

Une avance de trois cent mille francs est mise à la disposition de M. le Trésorier-payeur, receveur municipal de la commune mixte de Djibouti, pour permettre à cette collectivité de parer à ses premières dépenses.